

s'étendent à chacun de ceux qui prennent part à l'opération ;

13. Se félicite de l'action des Etats, des organismes des Nations unies, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales qui ont fourni une aide humanitaire et autre, encourage ceux-ci à continuer d'apporter leur aide et à l'accroître, et invite instamment ceux qui ne l'ont pas encore fait à fournir une aide de ce type ;

14. Accueille avec satisfaction l'intention du Secrétaire général de créer un fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda et invite la communauté internationale à y contribuer généreusement ;

15. Rend hommage aux efforts que le commandant de la Force de la MINUAR déploie inlassablement pour empêcher que d'autres innocents encore perdent la vie et pour amener les parties à accepter un cessez-le-feu ;

16. Rend hommage également aux efforts que le Secrétaire général et son Représentant spécial déploient pour susciter un règlement politique au Rwanda dans le cadre de l'Accord de paix d'Arusha, les invite à poursuivre leurs efforts en coordination avec l'OUA et les pays de la région, et exige que les parties œuvrent sérieusement à la réconciliation politique ;

17. Décide de garder la situation au Rwanda et le rôle de la MINUAR constamment à l'étude et, à cette fin, prie le Secrétaire général de lui faire rapport en tant que de besoin et, en tout état de cause, les 9 août et 9 octobre 1994 au plus tard, sur les progrès accomplis par la MINUAR dans l'exécution de son mandat, la sécurité des populations en danger, la situation humanitaire et les progrès enregistrés sur la voie d'un cessez-le-feu et de la réconciliation politique ;

18. Décide de rester activement saisi de la question.

NEW YORK, 8 JUIN 1994

Rwanda - Intervention prononcée par le représentant permanent adjoint de la France aux Nations unies

France - Rwanda - missions de la MINUAR

Monsieur le Président,

C'est une petite lueur d'espoir pour le Rwanda, que cette résolution que notre Conseil vient d'adopter. Cette résolution précise les modalités du déploiement des effectifs de la MINUAR, dont le renforcement avait été décidé par la résolution 918. Il convient maintenant de l'appliquer le plus vite possible. C'est pourquoi nous nous félicitons des contributions qui ont été annoncées par un certain nombre de pays en vue de mettre des troupes à la disposition des Nations unies ou de donner à ces troupes le matériel qui leur est nécessaire. La France confirme qu'elle est pour sa part prête à fournir une contribution en vue de l'équipement des bataillons africains qui doivent être déployés.

Ma délégation se félicite des décisions qui ont été prises par le Secrétaire général. Elle remercie la mission qui a été envoyée sur le terrain, qui a fait un travail utile

pour permettre une mise en œuvre efficace des résolutions du Conseil. Elle rend hommage, à nouveau, au rôle éminent joué par le Commandant de la Force qui poursuit inlassablement, dans une situation extrêmement difficile, ses efforts de médiation entre les parties rwandaises. Mon pays considère que l'assurance que ces dernières ont donnée de coopérer avec la MINUAR dans l'application des résolutions du Conseil est un facteur encourageant. Il faut maintenant que ces engagements soient tenus.

Mon gouvernement tient cependant à souligner que si l'objectif prioritaire est humanitaire il ne faut pas perdre de vue le fait que, seule une solution politique, est de nature à restaurer durablement la paix et la stabilité dans ce pays. L'ONU devra alors jouer son rôle pour contribuer à la mise en œuvre du processus de paix ; celui-ci devant s'inscrire dans le cadre de l'accord d'Arusha. Ma délégation rappelle qu'il ne peut y pas y avoir de solution militaire et elle exhorte les parties rwandaises à entendre le langage de la raison et de la tolérance, à conclure un accord de cessez-le-feu et à reprendre le dialogue qui doit mener à la réconciliation nationale. La France appuie également les efforts diplomatiques des pays de la région en faveur du processus de paix au Rwanda et les encourage vivement à poursuivre dans cette voie.

Tous les témoignages et le rapport du Secrétaire général sont accablants sur l'ampleur de la tragédie humanitaire que connaît le Rwanda. La poursuite des massacres et de ce qui n'a pas d'autre nom que celui de génocide est intolérable et les responsables devront être jugés. Les droits de l'homme doivent être respectés. Dans ce contexte, ma délégation estime que la visite effectuée par le Haut Commissaire aux droits de l'homme, M. Ayala Lasso, a été un élément extrêmement opportun. Elle se félicite également de la désignation d'un rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme pour le Rwanda. Mon pays, en ce qui le concerne, a pris des dispositions exceptionnelles afin d'apporter une aide aux victimes du conflit, aux populations déplacées et réfugiées dans les pays voisins, et il a l'intention de continuer et d'intensifier cette assistance.

La France est déterminée à poursuivre au sein du Conseil l'examen de la situation au Rwanda et à rechercher toute solution pour mettre fin aux souffrances des populations rwandaises et pour restaurer la paix et la stabilité dans ce pays.

Je vous remercie Monsieur le Président.

PARIS, 9 JUIN 1994

Interview du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé au "Nouvel Observateur"

Ex-Yougoslavie - Bosnie - poursuite de la participation française à la FORPRONU

Q - Depuis que vous êtes ministre, vous avez nettement défini vos positions sur la Bosnie. Pourtant, vous